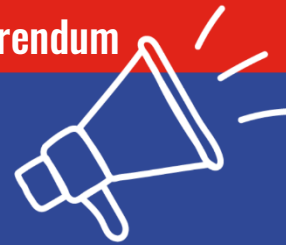




#NAO2024 #OrangeCyberDefense #NonAuRéféréndum

Négociations Annuelles Obligatoires 2024
La CFE-CGC dit non au référendum pénalisant les salariés



Mai 2024 – OCD FRANCE

NAO 2024 : la situation au terme des négociations

Des enveloppes insuffisantes : Augmentations

Individuelles (3,65 %), augmentation de l'enveloppe globale (4,15%)

La CFE-CGC n'a pas cédé et a refusé de signer l'accord NAO 2024. L'enveloppe accordée par la Direction n'est pas cohérente avec les bons résultats d'OCD France et de sa performance. **La proposition 2024 est inférieure à 2023 (3,7 % AI / 5,1 % globale).**

Une organisation syndicale a pourtant signé

Un syndicat a finalement signé l'accord proposé par la Direction **en contrepartie de quatre études.**

N'étant pas majoritaire, sa seule signature n'est pas suffisante pour que l'accord soit valable.

Le syndicat signataire a alors décidé de **soumettre la validation de l'accord à un référendum salariés.**

Le référendum, un dispositif qu'il faut savoir utiliser à bon escient

Les conséquences du référendum

- La mise en place d'un tel dispositif a un coût significatif : cela impactera directement les résultats d'OCD France et donc l'intéressement à venir. Pour la CFE-CGC **l'enjeu ne mérite pas de diminuer l'intéressement 2025.**
- Le syndicat signataire revendique la mise en place de quatre études :
 - Étude d'une éventuelle incitation à la diminution du parc automobile
 - Étude d'une éventuelle revalorisation de la prime journalière de télétravail
 - Étude d'une éventuelle mise en place d'un « pass-mobilité »
 - Étude d'une éventuelle revalorisation du dispositif d'acquisition des congés ancienneté

Il n'y a aucun engagement de la Direction pour donner suite à ces études. Cela n'apporte rien à votre pouvoir d'achat.

Pour la CFE-CGC **la réalisation de quatre études** pour d'éventuels gains futurs **ne mérite pas la mise en œuvre d'un référendum.**

- Surtout, déjà que les discussions autour du référendum ont engendré 2 mois de retard dans les paiements des NAO, sa mise en place impacterait directement et immédiatement **les augmentations 2024 qui ne seraient versées qu'au quatrième trimestre 2024.**

Pour la CFE-CGC ce n'est tout simplement pas admissible de **retarder vos augmentations pour 4 études !**

La CFE-CGC sait prendre ses responsabilités

Notre devoir envers vous, c'est de défendre vos intérêts et votre pouvoir d'achat. Encore et toujours. Utiliser le référendum est subtil ; la CFE-CGC a su le faire en 2021 avec le référendum pour vous obtenir l'intéressement : c'était un pari payant !

Utiliser le référendum pour obtenir 4 études dont une disposition d'incitation à la diminution du parc automobile voire la suppression de nos véhicules de statut ou fonction, en plus de décaler les augmentations au dernier trimestre, **ce n'est pas raisonnable et ce serait au détriment de toutes et tous.**

La CFE-CGC ne peut pas laisser faire cela et en responsabilité a décidé de signer l'accord NAO 2024 pour éviter un référendum contraire à vos intérêts.

CFE-CGC, notre ADN : vous défendre

Défendre votre pouvoir d'achat sera toujours une priorité



Eric Boileau 06 78 62 20 64
Ali Ghellab 06 78 43 66 53
Chérif Lam 06 76 14 99 06
Lucien-Henry Horvath 06 77 82 22 17

Vous abonner gratuitement
bit.ly/abtCFE-CGC

